



**Cour  
Pénale  
Internationale**

**International  
Criminal  
Court**



# La CPI semaine après semaine

## Situation en République centrafricaine

Dans l'affaire *Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo*, la seule actuellement en cours d'examen dans le cadre de cette situation, la Chambre préliminaire II a, le 15 juin 2009, confirmé deux charges de crimes contre l'humanité et trois charges de crimes de guerre, et a renvoyé l'accusé pour être jugé devant une Chambre de première instance.

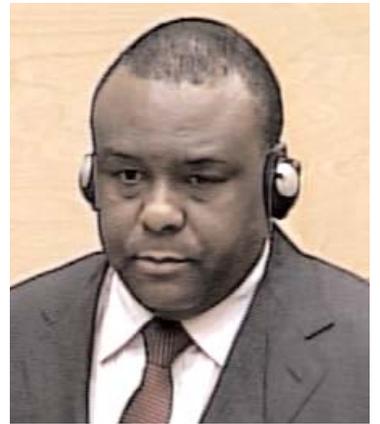
### Affaire Bemba

## Le procès de Jean-Pierre Bemba Gombo s'ouvrira le mardi 27 avril 2010

Dans une décision rendue le 5 novembre 2009, la Chambre de première instance III de la Cour pénale internationale (CPI) a fixé la date d'ouverture du procès dans l'affaire *Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo* au mardi 27 avril 2010.

Jean-Pierre Bemba Gombo serait pénalement responsable, pour avoir effectivement agi en qualité de chef militaire au sens de l'article 28-a du Statut de Rome, de deux crimes contre l'humanité (meurtre et viol) et de trois crimes de guerre (meurtre, viol et pillage), prétendument commis sur le territoire de la République centrafricaine au cours de la période comprise approximativement entre le 26 octobre 2002 et le 15 mars 2003.

Après son arrestation par les autorités belges, conformément à un mandat d'arrêt délivré par la Chambre préliminaire de la CPI, il a été transféré à la Cour le 3 juillet 2008. Il est actuellement détenu au quartier pénitentiaire de la CPI à Scheveningen, à La Haye.



Jean-Pierre Bemba Gombo © ICC-CPI

### Décisions adoptées entre le 2 et le 6 novembre 2009

#### **Decision on the Defence Oral Request for disclosure of the dates of the events alleged by victims in their applications for participation**

Rendue par la Chambre de première instance III, le 4 novembre 2009

#### **Order on disclosure of evidence by the Office of the Prosecutor**

Rendue par la Chambre de première instance III, le 4 novembre 2009

#### **"Decision on the Date of Trial"**

Rendue par la Chambre de première instance III, le 5 novembre 2009

## Situation en République démocratique du Congo

Dans cette situation, les trois affaires suivantes sont en cours d'examen par les chambres concernées : *Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo*, *Le Procureur c. Bosco Ntaganda* et *Le Procureur c. Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui*. Les accusés Thomas Lubanga Dyilo, Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui sont actuellement détenus par la Cour ; tandis que le suspect Bosco Ntaganda demeure en fuite. Dans l'affaire *Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo*, le procès s'est ouvert le 26 janvier 2009. Le début du procès dans l'affaire *Le Procureur c. Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui* est prévu le 24 novembre 2009.

### Décisions adoptées entre le 2 et le 6 novembre 2009

#### Affaire Katanga et Ngudjolo Chui

##### Decision on the Prosecution's Application to Add P-317 to the Prosecution Witness List (ICC-01/04-01/07-1537)

Rendue par la Chambre de première instance II, le 03 novembre 2009

##### Cinquième examen de la décision sur la demande de liberté provisoire de Mathieu Ngudjolo (règle 118-2 du Règlement de procédure et de preuve)

Rendue par la Chambre de première instance II, le 04 novembre 2009

##### Décision sur la requête de la Défense de Mathieu Ngudjolo en vue de reporter la date d'ouverture des débats au fond (règle 132-1 du Règlement de procédure et de preuve)

Rendue par la Chambre de première instance II, le 05 novembre 2009

##### Décision relative à la divulgation de l'identité des victimes aux parties

Rendue par la Chambre de première instance II, le 06 novembre 2009

#### Liens utiles

Les procédures se déroulant dans la salle d'audience peuvent être suivies sur le site internet de la CPI : [www.icc-cpi.int](http://www.icc-cpi.int)

Vous pouvez également consulter le [calendrier des audiences](#).

Des résumés audiovisuels sont disponibles sur [notre chaîne Youtube](#).

## Situations en cours d'analyse

### La situation en République du Kenya est assignée à la Chambre préliminaire

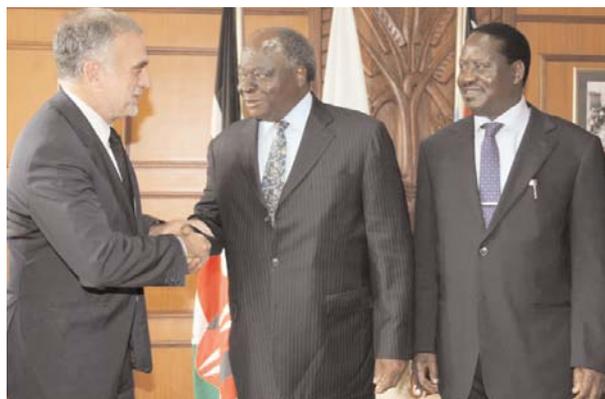
Le 6 novembre 2009, la Présidence de la Cour pénale internationale (CPI) a rendu une décision assignant la situation en République du Kenya à la Chambre préliminaire II composée des juges Ekaterina Trendafilova, Hans-Peter Kaul et Cuno Tarfusser.

La Présidence de la CPI avait reçu, le 5 novembre, une lettre du Procureur de la CPI l'informant de son intention de demander l'autorisation d'enquêter sur cette situation considérant qu'il y a « une base raisonnable pour ouvrir une enquête sur la situation en République du Kenya relativement aux violences post-électorales en 2007-2008 ».

La République du Kenya avait ratifié le Statut de Rome le 15 mars 2005, devenant ainsi un Etat partie. Conformément au Statut de Rome, la Cour peut exercer sa compétence dans des situations répondant à l'une des conditions suivantes : lorsque l'auteur présumé est ressortissant d'un Etat partie ou lorsque le crime a été commis sur le territoire d'un Etat partie.

Tout Etat partie au Statut de Rome peut demander au Procureur d'ouvrir une enquête.

Le Conseil de sécurité des Nations Unies peut également renvoyer une situation devant la Cour. Le Procureur peut ouvrir une enquête *proprio motu* (de sa propre initiative) s'il conclut qu'il existe une base raisonnable pour ouvrir une enquête. Le Procureur doit cependant recevoir l'autorisation des juges de la Chambre préliminaire avant d'entamer une enquête *proprio motu*.



Le Procureur Moreno-Ocampo rencontre le Président Kibaki et le Premier ministre Odinga à Nairobi au Kenya © Gouvernement du Kenya.

##### Decision assigning the situation in the Republic of Kenya to Pre-Trial Chamber II

Rendue par la Présidence le 6 novembre 2009

##### Annex to the Presidency Decision

**Kenyan authorities committed to cooperate as ICC Prosecutor informs them that in December he will request ICC Judges to open an investigation into post-election violence.**

### La CPI tient sa dix-septième séance d'information à l'intention du corps diplomatique

Le 4 novembre, la dix-septième séance d'information à l'intention du corps diplomatique s'est tenue au siège de la Cour pénale internationale (CPI), à La Haye.

Le Président, Juge Sang-Hyun Song, a informé les membres du corps diplomatique des derniers faits nouveaux au sujet des travaux de la Cour et a souligné la nécessité de planifier suffisamment tôt l'évaluation envisagée aux fins de la conférence de révision du Statut de Rome, qui se déroulera à la fin du mois de mai prochain à Kampala (Ouganda).

Le Procureur, Luis Moreno-Ocampo, a rappelé combien il importe que les États exécutent les mandats d'arrêt et expliqué le rôle essentiel que jouent les médiateurs en faveur de l'harmonisation des priorités de la paix et de la justice. Il a également informé le corps diplomatique de l'état d'avancement des procédures et des poursuites dans les pays faisant l'objet d'une situation ou dans ceux où une situation est en cours d'examen.

Le Greffier, Silvana Arbia, a axé son intervention sur le projet de budget de la Cour pour 2010 ainsi que sur les travaux du Comité du budget et des finances et sur ceux des groupes de travail du Bureau.

Enfin, le Secrétariat de l'Assemblée des États parties (AEP), représenté par Gaile Ramoutar, a informé le corps diplomatique de la récente accession de la République tchèque et de la République du Chili au Statut de Rome, des préparatifs de la huitième session de l'Assemblée des États parties et de ceux de la conférence de révision.



Le Greffier, le Procureur, le Président de la CPI et la représentante de l'AEP informent les membres du corps diplomatique © ICC-CPI.

### Interagir avec les communautés

#### L'Unité de la sensibilisation met en oeuvre à Kinshasa son programme à l'intention des professionnels du droit

Après avoir rencontré des avocats des barreaux de Kinshasa Gombe et de Kinshasa Matete (en République démocratique du Congo – RDC) le 21 septembre 2009, l'Unité de la sensibilisation de la Cour pénale internationale (CPI) vient d'organiser deux sessions les 29 et 30 octobre 2009 à l'intention des magistrats civils et militaires sur le thème suivant : « la pratique judiciaire devant la Cour pénale internationale, quels enseignements pour les juridictions nationales ? ».

L'objectif de cette activité était de fournir une information adaptée aux magistrats congolais, en particulier sur le principe de complémentarité selon lequel la CPI n'a pas vocation à remplacer les cours et tribunaux nationaux, mais au contraire n'interviendra que si les juridictions nationales n'ont pas la capacité ou la volonté de le faire. La Cour encourage donc les magistrats nationaux à remplir efficacement leur rôle étant donné qu'elle est une juridiction complémentaire.



Session de formation des avocats du 21 septembre 2009 à Kinshasa © ICC-CPI

Durant deux jours, 75 magistrats congolais ont suivi trois exposés sur : « l'introduction à la Cour pénale internationale » ; « l'introduction à la procédure pénale de la Cour pénale internationale » ; « la complémentarité de la Cour et la coopération judiciaire internationale ». Divisées en une partie théorique et une partie pratique, les sessions de formation ont permis une participation active de tous les magistrats mais aussi un échange d'expérience entre magistrats civils et militaires sur les questions relatives aux crimes internationaux. L'Unité de la sensibilisation a recouru à deux experts congolais connus pour leur connaissance et participation aux activités judiciaires de la Cour pour assurer les communications et diriger les ateliers : Me Franck Mulenda, avocat congolais inscrit sur la liste de conseils de la Cour et le colonel Toussaint Muntazini, haut magistrat militaire congolais.

Pour la suite de la mise en oeuvre de ce programme de sensibilisation, l'Unité de la sensibilisation renforcera le dialogue en particulier avec trois types de public : les avocats ; les magistrats et les professeurs de droit des universités congolaises. Il est prévu d'organiser au moins une fois par trimestre des sessions de formation et de consultation à l'intention des avocats et magistrats congolais de Kinshasa et de la partie Est de la RDC particulièrement les provinces des Kivu, ainsi que dans la province orientale, à Kisangani et dans le district de l'Ituri en 2010.

### L'Unité de la sensibilisation forme les journalistes à Goma (RDC)

Le 4 novembre 2009, l'Unité de la sensibilisation a organisé une session de formation et d'information avec les journalistes locaux à Goma, au Nord Kivu.

La formation a été conduite en collaboration avec l'ONG canadienne, *Journalistes pour les Droits Humains*. Le personnel de l'Unité a donné une présentation détaillée sur la CPI, au cours de laquelle les journalistes ont été mis à jour sur tous les développements judiciaires récents devant la Cour.

La présentation a été suivie d'une session animée de questions et réponses sur les principes fondamentaux de la CPI et les affaires actuellement devant la Cour. Les journalistes ont reçu un projet à ramener à la maison, et le groupe se réunira à nouveau le 7 novembre pour discuter des projets et assister à une session de formation sur les méthodes de reportage neutre et précis.



Le personnel en charge de la sensibilisation forme des journalistes à Goma, le 4 novembre 2009 © ICC-CPI

### Calendrier

NOVEMBRE 2009						
lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
09	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
18-26 nov : Huitième session de l'Assemblée des Etats parties (AEP) à La Haye						
23	24	25	26	27	28	29
18-26 nov : Huitième session de l'Assemblée des Etats parties (AEP) à La Haye						
	Ouverture programmée du procès dans l'affaire Germain Katanga & Mathieu Ngudjolo Chui / AEP					
30						
DÉCEMBRE 2009						
lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
	01	02	03	04	05	06
07	08	09	10	11	12	13
<b>Evénements futurs :</b>						
27 avril 2010 : Ouverture programmée du procès dans l'affaire Jean-Pierre Bemba Gombo						
31 mai – 11 juin 2010 : Première Conférence de révision du Statut de Rome						

Le calendrier est susceptible de changements de dernière minute